

NOUS, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN ;  
Vu le Code de la Route ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'arrêté n° 5.4.007/2023 en date du 9 juin 2023 portant délégation de fonction et de signature du Maire à un Adjoint ;  
Vu la demande présentée par la S.N.C.F. pour des travaux d'entretien des passages à niveau PN 16 (rue de Santes), PN 17 (rue Vanderhaghen) et PN 18 (rue d'Englos) ;  
Considérant qu'en raison de ces travaux, il convient de prendre toutes mesures pour en favoriser l'exécution et prévenir les accidents ;

Interdiction de Circulation  
n°8.3.495/2023

## ARRÊTONS

### ARTICLE 1 :

La circulation routière sera interrompue aux passages à niveau PN 16, 17 et 18 selon le planning ci-dessous :

- PN 16 (rue de Santes), du lundi 20 novembre 2023 au samedi 25 novembre 2023 de 20h00 à 6h00
- PN 17 (rue Vanderhaghen), du lundi 13 novembre 2023 au samedi 18 novembre 2023 de 20h00 à 6h00
- PN 18 (rue d'Englos), du lundi 13 novembre 2023 au samedi 18 novembre 2023 de 20h00 à 6h00

Une déviation sera mise en place par la SNCF.

### ARTICLE 2 :

L'entreprise effectuant les travaux sera chargée de la pose des panneaux de signalisation temporaire qui seront mis en place aux carrefours concernés.

Des panneaux d'information pour les usagers seront mis en place à proximité des passages à niveau, une semaine avant le commencement des travaux.

### ARTICLE 3 :

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à la S.N.C.F.

### ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie d'Haubourdin,

Monsieur le chef de Service de la Police Municipale;

Monsieur le Maire d'Hallennes, Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie,

Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,

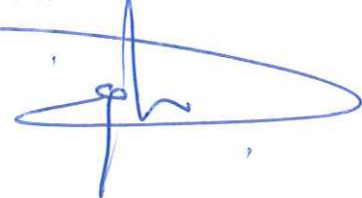
Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à HAUBOURDIN, le lundi 23 octobre 2023



Pour le Maire  
L'adjoint délégué

Sébastien DEGARDIN



ALD